

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance n° 3 du mardi 01 février 2022

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18h00

Les participants sont au nombre de 24 personnes dont 23 votants, Mme CHATEAUNEUF Laura, Proviseure-Adjointe participante en tant qu'invitée à la séance.

Mme le Proviseur ouvre la séance et excuse les absents.

PRESENTS

I-ADMINISTRATION

- Mme CAMERLENGHI Roseline, Proviseur, Président
- Mme RELAVE Laurence, Proviseure-adjointe
- M. BABY-ROUINET Eric, DDFPT
- Mme BERTHOLLET Ariane, Agent comptable Gestionnaire
- M. AULAGNON Xavier, CPE

II –REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT

III-REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

- Mme SEMACHE Nadia

IV -PERSONNALITEE QUALIFIEE

- Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle au GRETA-CFA Loire.

V –ELUS DE L'ETABLISSEMENT

ENSEIGNANTS :

- Mme BARDIAUX Catherine
- Mme FLANDIN Béatrice
- M. LEAUTE Yves
- Mme PENA Marta
- Mme ROUX Rachel
- Mme TOMASINI Estelle
-

ATOSS :

- M. GUTTON Christophe
- M. KHENNOUCI Farid
- M. LEPINE Laurent

PARENTS D'ELEVES :

- Mme BAROU Aurélie
- Mme CHALAYER Geneviève

- Mme GOIN Blandine

ELEVES :

- Mme EL FEKKAK Yasmine
- M. JACQUET Matthieu
- Mme SABOT Sérène
- Mme TRUCHET Clarisse

PERSONNES EXCUSEES

- Mme PEYCELON Nicole, Conseillère Régionale
- M. CHASSAUBENE Marc, Conseiller Municipal
- M.KEFI-JEROME Samy, Conseiller Régional
- Mme DUFAU Agnès, parent d'élève
- Mme DUFAU Murielle, parent d'élève
- Mme CHAMPENOIS Isabelle, parent d'élève
- M. ZEDI David, élève

1/ Désignation du secrétaire de séance

. Mme le Proviseur propose le secrétariat de séance à Mme TOMASINI, (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) qui accepte.

Mme le Proviseur l'en remercie.

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 02 décembre 2021

Mme le Proviseur demande si le compte rendu de la séance du jeudi 02 décembre 2021 appelle des remarques sur sa forme.

Ce compte rendu est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
1	23	23	0	0	0	0	23	0

3/ Adoption de l'ordre du jour

Mme le Proviseur signale que plusieurs questions diverses, émanant des personnels enseignants documentalistes, ont été déposées pour cette séance par les représentants des personnels enseignants. Elles seront intégrées au point 3 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu CA du 02 décembre 2021 **Décision**

I) Affaires pédagogiques

- Ventilation des moyens rentrée 2022 **Information**

II) Affaires financières concernant le lycée Honoré d'Urfé.

- Décision Budgétaire Modificative 2022 : ajustement crédits globalisés et don de la coopérative
Décision
- Contrats et conventions **Décision**
- Voyages et sorties scolaires **Décision**
- Transfert de biens régionaux **Décision**
- Autorisation d'emploi Parcours Emploi Compétences **Décision**

III Affaires financières concernant le GRETA – CFA de la Loire

- Décision Budgétaire Modificative 2022 **Décision**
- Contrats et conventions **Décision**
- Cadre d'emploi **Décision**

IV) Questions diverses déposées par les représentants des personnels enseignants pour les personnels enseignants du CDI .

□ Licences numériques

D'après les informations que Mme N. Cherfa et M. L. Orus nous ont transmises, les licences numériques des manuels suivants n'apparaissent plus dans le GAR depuis la mi-décembre 2021 :

- Sparks chez Belin pour les terminales (190 élèves)
- Physique chez Hatier pour les terminales spécialité (71 élèves)
- SES chez Hachette pour les terminales spécialité (15 élèves)
- SVT chez Belin pour les terminales (54 élèves)
- Chimie chez Nathan pour les terminales ST2S (85 élèves + 3 licences pour les enseignant.e.s)

Nous avons échangé de nombreux mails avec Edulib et KNS qui nous ont répondu que les licences n'étaient valables qu'un an et qu'elles avaient par conséquent expiré le 15 décembre 2021. Le seul moyen de les réactiver est de payer !!!

La Région que nous avons contactée le 19 janvier à l'adresse suivante : manuels_loire_sud@auvergnerhonealpes.fr ne nous a pas encore répondu...

□ Wifi

Depuis le retour des vacances de Noël, un très grand nombre d'élèves regrettent de ne plus pouvoir se connecter en wifi au CDI ce qui de surcroît pénalise les élèves n'ayant qu'un forfait Internet limité

II- AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1. Ventilation des moyens (rentrée 2022)

Présentation effectuée par Madame le Proviseur.

Madame le Proviseur rappelle le contexte académique dans lequel s'inscrit cette dotation : création de 90 ETP enseignement second degré- 4 ETP de personnels administratifs – 13 ETP de CPE – 3 ETP Assistant sociaux et personnels infirmiers, pour 613 élèves supplémentaires attendus.

Pour ce qui concerne l'accueil de nouveaux stagiaires, ils ne seront pas tous sous le même statut (lauréat du concours – professeur contractuel alternant – étudiant en responsabilité).

Elle présente les règles techniques concernant l'attribution de moyens par le Rectorat (35 élèves par division (y compris dans la voie technologique), et par groupe de spécialité) et les règles de ventilation des moyens (enveloppes heures postes/heures supplémentaires années, pondérations). Il est prévu deux divisions de moins.

Elle présente ensuite les choix faits par l'établissement sur sa marge d'autonomie : création d'une troisième division supplémentaire en Terminale STMG alors que les moyens ont été donnés pour 2. L'établissement a également choisi de maintenir ouverte toute l'offre de spécialités, ce qui conduit à des

groupes dont la moyenne des effectifs est inférieure aux 35 élèves prévus dans l'octroi des moyens par le Rectorat.

Madame le Proviseur présente ensuite le tableau de répartition des moyens par disciplines.

Madame BARTHÉLÉMY (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) arrive à 19h, portant le nombre de participants à 25, dont 24 votants.

Monsieur LÉAUTÉ (élu SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) explique que l'enveloppe allouée à l'établissement n'est pas suffisante. Elle ne permet pas de prévoir des groupes à effectifs réduits. Il reprend les données de l'OCDE qui montrent que la France est un des pays où le taux d'encadrement dans le secondaire est le plus faible. Il regrette que l'allocation progressive de moyens ait diminué de moitié en deux ans et que les effectifs en classe de STMG soit si élevés, ce qui rend difficile l'accompagnement d'élèves issus majoritairement de milieux défavorisés sur le plan social.

Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) ajoute que les règles de calcul du Rectorat pour allouer les moyens se basent sur des effectifs trop lourds, notamment en classe de seconde et en STMG. Il n'est pas possible, pour les enseignants d'accompagner correctement les élèves les plus fragiles sur le plan scolaire. En outre, le contexte sanitaire aurait dû être accompagné de moyens permettant d'enseigner avec des groupes à effectifs allégés pour pouvoir mieux encadrer les élèves, après deux années difficiles. En outre, les programmes depuis la réforme sont très lourds, notamment en Terminale, et les épreuves de baccalauréat étant placées trop tôt, les enseignants sont contraints d'aller très vite. L'absence d'heures de cours à effectifs réduits, comme il y en avait avant la réforme du lycée rend très compliquée la possibilité d'accompagner les élèves en difficulté, notamment sur le plan méthodologique.

Madame GOIN (élue FCPE – collègue des représentants des parents d'élèves) revient sur ce point et demande si, dans ce contexte de pandémie, les élèves en situation de décrochage scolaire sont plus nombreux. Monsieur AULAGNON (CPE) confirme effectivement un nombre un peu supérieur d'élèves fragilisés sur ce plan.

Madame BARDIAUX (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) demande si les effectifs prévus intègrent les redoublements, ce qui est confirmé par Madame RELAVE, Proviseure-Adjointe.

Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) explique que si les enseignants voteront contre la ventilation proposée, ce n'est pas contre les propositions faites par l'équipe de Direction, mais bien parce que l'enveloppe allouée n'est pas suffisante pour permettre une ventilation qui permette d'enseigner correctement. La baisse de plus de 70 heures par rapport la dotation précédente correspond à la disparition de l'équivalent de 4 postes d'enseignants.

Monsieur LÉAUTÉ (élu SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) fait remarquer que lors de l'audience accordée par Monsieur le Directeur Académique l'année précédente, durant laquelle les enseignants ont demandé des moyens supplémentaires, il leur a été répondu que la DHG semblait suffisante aux membres du conseil d'administration puisque sa ventilation avait été acceptée.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
2	24	24	0	0	0	5	9	10

Madame le Proviseur propose ensuite de se positionner sur les créations/suppressions de postes. Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) dit qu'il n'y a pas de suppressions de postes, mais que si la dotation avait été plus importante, il aurait été possible d'en créer.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
3	24	24	0	0	0	5	9	10

III- AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE LYCEE HONORE D'URFE

1. Répartition des crédits globalisés, pour un montant total de 3 706, 26 € pour les crédits pédagogiques et de 15 746, 61 € concernant les fonds sociaux.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
4	24	24	0	0	0	0	24	0

2. Don de la coopérative pour un montant de 6000 €.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable. Monsieur LÉAUTÉ (élu SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) précise qu'il s'agira de subventionner certains projets pédagogiques et prendre en charge une partie des frais de nuitées lors de sorties scolaires, à hauteur de 30 euros lorsqu'elles seront en France, de 50 euros lorsqu'elles seront à l'étranger.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
5	24	24	0	0	0	0	24	0

3. Décision Budgétaire Modificative .

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable .

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
6	24	24	0	0	0	0	24	0

Départ de Madame GOIN (élue FCPE – collègue des représentants des parents d'élèves) à 19h17, portant le nombre de participants à 24, dont 23 votants.

4. Participations financières des familles pour les voyages et sorties scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (voir pièce jointe)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable, qui propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces participations.

Il est précisé qu'il sera fait, par contre, un acte administratif pour chacune de ces participations .

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
7	23	23	0	0	0	0	23	0

5. Convention avec le collège Honoré d'Urfé pour le voyage en Italie

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
8	23	23	0	0	0	0	23	0

6. Conventions avec « la Fédération des Motards et Citoyens ».

Présentation effectuée par Mme CHATEAUNEUF, Proviseure-adjointe

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
9	23	23	0	0	0	0	23	0

7. Convention avec la compagnie Déclic

Présentation effectuée par Monsieur AULAGNON (CPE). Il s'agit d'un projet pédagogique mené conjointement avec des élèves du lycée Albert Camus (Firminy), autour de la problématique du harcèlement.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
10	23	23	0	0	0	0	23	0

8. Convention avec le CREFAD

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable .

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
11	23	23	0	0	0	0	23	0

9. Convention avec l'Etoile de Montaud pour l'occupation des internats du lycée

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable. Il s'agit d'un projet d'accueil concernant 50 chambres du 3 au 5 juin 2022, pour une somme de 6700 euros.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
12	23	23	0	0	0	0	23	0

10. Conventions pour l'accueil à l'internat d'élèves scolarisés dans des établissements du secteur.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable. Elle concerne l'accueil d'un élève scolarisé au lycée hôtelier Les Petites Bruyères et un élève du lycée Benoît Fourneyron.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
13	23	23	0	0	0	0	23	0

11. Autorisation donnée au chef d'établissement de recruter des personnels en Parcours Emploi Compétences

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable. Il s'agit de voter pour 5 supports.

Monsieur LÉAUTÉ (élu SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) demande des précisions concernant ce type de contrats, que Madame l'Agent comptable apporte : il s'agit de contrats d'une durée de un an, pouvant permettre un tremplin vers une embauche en CDI, le recrutement par concours ayant disparu.

Monsieur LÉAUTÉ (élu SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) demande pourquoi il n'est pas possible, comme pour nombre d'emplois d'embaucher les personnes après une période d'essai, sans recourir à ce type de contrats aidés. Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) après avoir eu des précisions sur la quotité horaire émet des réserves concernant la précarité de ce type de contrats. Madame l'Agent Comptable insiste sur sa mission de réinsertion de personnels sur le marché de l'emploi, avec possibilité d'un emploi pérenne à son issue.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
14	23	23	0	0	0	2	21	0

12. Convention avec la société AIR PRODUCTS pour la fourniture de bouteilles de gaz pour les laboratoires de Biochimie du Lycée Honoré d'Urfé.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
15	23	23	0	0	0	0	23	0

13. Transfert de biens Région

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
16	23	23	0	0	0	0	23	0

IV – AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE GRETA – CFA DE LA LOIRE

1. Modifications du cadre d'emploi 2022

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
17	23	23	0	0	0	7	16	0

2. Conventions de personnels (voir liste jointe)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
18	23	23	0	0	0	7	16	0

3. Conventions autres (voir liste jointe)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
19	23	23	0	0	0	7	16	0

4. Décision Budgétaire Modificative pour prélèvement sur Fonds de Roulement.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
20	23	23	0	0	0	7	16	0

IV- QUESTIONS DIVERSES DEPOSEES PAR LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS POUR LE CDI

Licences numériques

D'après les informations que Mme N. Cherfa et M. L. Orus nous ont transmises, les licences numériques des manuels suivants n'apparaissent plus dans le GAR depuis la mi-décembre 2021 :

- Sparks chez Belin pour les terminales (190 élèves)
- Physique chez Hatier pour les terminales spécialité (71 élèves)
- SES chez Hachette pour les terminales spécialité (15 élèves)
- SVT chez Belin pour les terminales (54 élèves)
- Chimie chez Nathan pour les terminales ST2S (85 élèves + 3 licences pour les enseignant.e.s)

Nous avons échangé de nombreux mails avec Edulib et KNS qui nous ont répondu que les licences n'étaient valables qu'un an et qu'elles avaient par conséquent expiré le 15 décembre 2021. Le seul moyen de les réactiver est de payer !!!

La Région que nous avons contactée le 19 janvier à l'adresse suivante :

manuels_loire_sud@auvergnernhonealpes.fr ne nous a pas encore répondu...

Madame PEYCELON, Conseillère Régionale, absente, mais ayant été informée par Madame le Proviseur de cette question, a pu lui faire une réponse écrite afin d'informer les membres du Conseil d'Administration. Les licences en question n'ont pas été financées par la Région en 2021. Elles ont été mises à disposition par les éditeurs à titre gratuit. La Région a fait le choix de ne financer que les manuels papier, mais a mis en ligne, via l'ENT, une Enquête sur le numérique en décembre 2021 et janvier 2022 qui l'aidera à se positionner sur cette question. Elle propose que le lycée fasse la demande du financement de ces licences auprès de la Région qui l'étudiera.

Wifi

Depuis le retour des vacances de Noël, un très grand nombre d'élèves regrettent de ne plus pouvoir se connecter en wifi au CDI ce qui de surcroît pénalise les élèves n'ayant qu'un forfait Internet limité.

Madame l'Agent Comptable et Monsieur BABY ROUINET (DDFPT) expliquent qu'en raison de problèmes sur le réseau du lycée, il a fallu libérer de la bande passante, mais c'est une mesure provisoire, en attendant que la Région réponde à la demande d'amélioration technique du réseau.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 19h50

Le Secrétaire de séance

Estelle TOMASINI



Le Proviseur

Roseline CAMERLENGHI

